



Association
Nationale
pour
la Protection
du Ciel
et de
l'Environnement
Nocturnes

« Acteur de référence des enjeux de la
qualité de la nuit depuis près de 20 ans »

Communiqué de presse

Plan Biodiversité : L'ANPCEN se réjouit de voir intégrée la pollution lumineuse

**mais regrette en 2018 l'absence à nouveau de tout objectif chiffré,
d'un plan d'actions et de moyens concrets affectés à cet enjeu...**

Paris, le 5 juillet 2018 – L'ANPCEN tient à souligner, d'une manière générale, la nécessité de voir la biodiversité portée localement par les élus, nationalement et internationalement par le Gouvernement, à un niveau identique à l'enjeu climatique, et l'utilité de renforcer une approche interministérielle et intégrée. A ce titre, l'ANPCEN salue, autour du Premier ministre et du Ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire, la mobilisation de plusieurs ministres.

Elle se réjouit particulièrement de voir la pollution lumineuse reconnue enfin au même titre que les pollutions plastiques et chimiques, rappelant que nos éclairages exercent une pression supplémentaire sur le vivant, toutes les nuits, partout. Et se réjouit d'une approche de l'éclairage qui commence à dépasser, comme l'ANPCEN le recommande, le seul objectif de l'efficacité énergétique.

Cependant les mesures annoncées portant sur les textes ne relèvent que d'une obligation découlant du recours associatif gagné en 2018 en Conseil d'Etat. Elles ne constituent pas le plan d'action attendu de prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses. Le plan biodiversité ne comporte hélas sur cet enjeu aucun objectif chiffré et aucun moyens concrets affectés à la réparation des effets de la pollution lumineuse ; le principe pollueur payeur n'est pas utilisé pour doter cet enjeu de moyens alors qu'à contrario des dispositifs et financements publics contradictoires perdurent.

Positif

L'ANPCEN dont l'objet social est entièrement consacré à la préservation et la protection de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, avec une expertise unique, se réjouit :

. de la reconnaissance de l'éclairage comme une pression qui s'ajoute ou se combine à toutes les pressions déjà exercées sur la biodiversité (climat, destruction d'habitats, surexploitations, espèces invasives, etc). Cette pression mal reconnue s'exerce pourtant chaque nuit, partout en France dans 36000 communes, vers toutes les espèces et les milieux naturels sont concernés. Il est temps, en 2018, d'en prendre la mesure au niveau national et de s'en occuper réellement.

. de la reconnaissance des impacts des pollutions lumineuses sur les écosystèmes, les paysages et le vivant, au même titre que les pollutions chimiques et plastiques. Cette mention est un des résultats de l'action de pédagogie que l'ANPCEN mène depuis deux décennies

partout et de son plaidoyer national persévérant qui a permis la prise en compte dans 4 lois : Grenelle I et II, transition énergétique et biodiversité, stipulant notamment la reconnaissance des paysages nocturnes en tant que « patrimoine de la Nation ». ¹

. **de la volonté d'une approche intégrée (de la biodiversité) à l'ensemble des politiques publiques sectorielles**, approche intégrée que l'ANPCEN précisément recommande depuis des années pour mieux concevoir et gérer les éclairages. Associer pollution lumineuse et préoccupation pour la biodiversité permet en effet d'éviter aux élus et aux citoyens des choix d'éclairage extérieurs incohérents, avec des effets néfastes créés pour 20 à 30 ans. C'est pourquoi l'ANPCEN a œuvré très activement à son intégration dans la loi de biodiversité de 2016.² L'ANPCEN de même demande, depuis plusieurs années, une approche intégrée des nuisances lumineuses aux enjeux énergétiques, climatiques, santé-environnement notamment.

. du fait qu'il soit envisagé que la **re-conception et les usages de l'éclairage comme la réduction de la durée d'éclairage**, soient pleinement promus dans les textes à venir, au lieu de ne recourir comme avant qu'au seul changement de matériel, donc à la dépense publique, comme ce fut le cas pendant des décennies.

. **la reconnaissance dans le dossier de presse du Plan biodiversité de la dynamique positive que crée le label national Villes et Villages étoilés**, porté par un acteur associatif français, agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire, avec une expertise originale locale et nationale de 20 ans.

Négatif

Les mesures annoncées sur les textes et le calendrier **ne constituent qu'une obligation pour l'Etat découlant en réalité du recours associatif gagné en Conseil d'Etat**. Elles visent à rattraper 6 ans de retard. Et **juger de l'intérêt du résultat ne sera possible qu'à l'issue des échanges**.

Ces mesures ne constituent toujours pas le plan d'action attendu de « prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses » qui permettrait de donner une autre perception des enjeux et de créer une dynamique pour tous les acteurs.

L'ANPCEN demande :

- . **la fixation dès 2018 d'un premier objectif : ne plus augmenter la quantité de lumière émise chaque nuit. Un indicateur ne peut avoir de surcroît de sens que relier à un objectif.**
- . puis des objectifs de **diminution avec des échéances claires**, afin de **créer une trajectoire de progrès pour tous** et d'appliquer à l'éclairage les politiques que l'on sait dessiner pour l'énergie ou le climat.
- . un véritable **plan d'action avec une approche globale des effets et des coûts de l'éclairage.**
- . **un soutien spécifique du ministère de la transition écologique et solidaire du label national français Villes et Villages étoilés créant une dynamique de contagion positive et une trajectoire de progrès attesté par ses résultats.**
- . la prise en compte de **toutes les sources lumineuses** contribuant à la pollution lumineuse : le plan biodiversité n'évoque que certaines sources lumineuses.
- . **un suivi et un contrôle effectif** par les autorités publiques chargées de **faire appliquer la réglementation déjà existante.**
- . un suivi effectif et publié par l'Etat des résultats nationaux d'une politique nouvelle.

¹ [Dossier de presse ANPCEN pour le vote de la loi biodiversité en 2016](#)

² Cf. dossier de presse ci-dessus

L'ANPCEN regrette :

. que le **principe pollueur-payeur** pour les nuisances lumineuses ne soit encore pas appliqué pour cette pollution et demande à l'État de ne plus abdiquer de son rôle de mise en œuvre de ce principe légal, afin d'émettre des signes clairs aux orientations données.

. **qu'aucune source de financement d'actions ne soit identifiée.** Pourtant, pour bien d'autres enjeux, des recettes publiques sont trouvées et même affectées à la réparation des effets (Exemple récent de la réduction à 80 km/h³).

. **que des dispositifs publics comme les CEE continuent encore à soutenir les LEDs**, qui n'ont besoin d'aucun soutien, et alors que leur effet sur l'augmentation de la quantité de lumière émise la nuit est connu, d'une part, et que les effets de cette lumière spécifique tant sur les espèces que sur les paysages sont de plus en plus documentés d'autre part. De plus, **il est particulièrement regrettable que l'État cautionne dans ces CEE, sans discernement ni prudence, une durée de vie théorique de 30 ans, sans aucun recul, ni certitude sur cette durée de vie** qui, si elle n'est pas tenue, remettrait en cause l'essentiel de la promesse économique faite aux collectivités et aux citoyens qui auront pourtant investi des millions d'euros.

. **qu'aucune mesure fiscale ou budgétaire incitative ne soit créée pour les 12 000 communes qui pratiquent déjà volontairement une réduction de la durée d'éclairage la nuit** afin de rechercher plus de sobriété énergétique et lumineuse et accompagner les dynamiques positives. L'État doit accompagner les pratiques vertueuses.

. mais *qu'a contrario* **des financements contradictoires perdurent, comme les subventions publiques allouées aux LEDS, ou comme les dotations aux collectivités incitant à étendre encore les réseaux** alors que les points d'éclairage public ont cru de 89 % depuis 20 ans seulement et qu'on vise un objectif de réduction d'artificialisation !

Insuffisant

L'ANPCEN demande également :

- **que le Gouvernement appelle fortement les entreprises du secteur à leur responsabilité sociétale, à des engagements publics et au dialogue**

En effet, décider d'agir pour limiter les nuisances lumineuses devrait inciter le Gouvernement, comme il le fait dans d'autres domaines (transition énergétique, climat, économie circulaire) à solliciter davantage les entreprises et acteurs économiques du secteur à s'engager publiquement et dans le cadre de leurs démarches RSE, à intégrer les effets de la lumière sur le vivant dans leur conception de produits et services, pour devenir source réelle d'innovation en la matière, et à engager des concertations avec les parties prenantes spécifiques comme nombre d'autres secteurs économiques le font déjà depuis longtemps.

L'ANPCEN rappelle que dans le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris en transposition d'une directive européenne de 2014, listant les informations non financières à publier par les entreprises, figurent les nuisances lumineuses, permettant ainsi à cette pollution d'être reconnue par les entreprises aussi comme tout autre.

« *En 20 ans, la quantité de lumière émise liée au seul éclairage public a cru de 94%, avec +89% de points lumineux supplémentaires installés, soit un total de 11 millions de points lumineux installés sur le territoire national. Auxquels il faut additionner toutes les autres sources dont nous demandons expressément les chiffres.*

Aux effets de toutes ces sources lumineuses, s'ajoute l'effet démultiplicateur de lumière lié à

³ Exemple : Edouard Philippe sur la mesure de réduction de la vitesse à 80 Km/h : « le produit des amendes sera systématiquement et exclusivement affecté aux établissements qui accompagnent le soin et la rééducation des accidentés de la route ».

la prescription massive de LEDs et leurs particularités néfastes au vivant, un énorme paradoxe sur lequel l'État n'a pas écouté les alertes sanitaires et environnementales, de l'ANSES et de l'ANPCEN documentées sur des bases scientifiques ; il les a même promues et a abandonné toute prudence et régulation...

*Enfin, faute de contrôles de terrain par les autorités publiques responsables, les réglementations sur les enseignes lumineuses ou encore les façades, vitrines et bureaux non occupés n'ont pas été suffisamment suivies d'effets. **Il leur appartient de faire respecter la réglementation, c'est le minimum attendu par les citoyens des responsables publics. De même, pour toute nouvelle réglementation : au moment de l'écrire, l'État doit conjointement se mettre en capacité de la suivre et la faire appliquer effectivement.***

Le plan Biodiversité qui vient d'être annoncé, s'il engage la lutte contre la pollution lumineuse devrait inciter à passer au-delà à un véritable plan national de prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses » pour tous les impacts de nos éclairages nocturnes, indique l'ANPCEN.

★ **Relations Médias ANPCEN :** Claire Flin - 06 95 41 95 90 - claireflin@gmail.com ou presse@anpcen.fr

★ **Site ANPCEN :** www.anpcen.fr - ★ **Twitter :** @anpcen

★ Fiche bilan de la législation et réglementation sur demande

L'ANPCEN documente et alerte sur les effets de l'éclairage sur la biodiversité, les continuités écologiques et les paysages...depuis plusieurs années

Portage législatif des enjeux de la pollution lumineuse sur la biodiversité, les paysages, les continuités écologiques. Portage de la prise en compte de la trame nocturne. [Suivi pendant deux ans de la loi sur la biodiversité](#)

Publications ANPCEN :

- . « [Eclairage du 21ème siècle et biodiversité](#) – pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement » de l'ANPCEN avec la Mission Economie de la Biodiversité, groupe Caisse des Dépôts :
- . Publication d'un recto-verso : synthèse des effets des différents éclairages par groupes d'espèces
- . Pollution lumineuse dans un espace protégé : [étude ANPCEN à Porquerolles](#), partenariat scientifique avec le parc national de Port Cros

Réponse ANPCEN aux consultations publiques : Orientations nationales de la trame verte et bleue, Consultation plan national chiroptères, Consultation TVB, Consultation plan biodiversité, etc

Portage de la « trame nocturne » dans les continuités écologiques : finalement intégrée dans la loi biodiversité, par l'action vers le Parlement et le Gouvernement de l'ANPCEN

Questionnement sur la biodiversité aux communes inclut dans le label Villes et Villages étoilés

Partenariats avec réseaux nationaux : LPO, Fédération des parcs naturels régionaux, Parcs nationaux de France, Parc national des Cévennes, Parc national de Port Cros, les Eco Maires, AMF, Museum national d'histoire naturelle, Union nationale des Centres permanents d'initiative pour l'environnement

Tribunes dans les médias dédiés à l'environnement et la biodiversité

Réunions publiques, conférences, stands, expositions, publications d'outils, etc

Quelques chiffres clé

Espèces et fonctions écologiques majeures à préserver

- **30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés sont nocturnes**
- **60%** des services écosystémiques, **70%** de services de régulation et de services culturels de la nature sont en cours de dégradation ou d'exploitation de manière non rationnelle.⁴
- **75 %** des insectes ont disparu en un quart de siècle, 80 % des insectes terrestres, comme les coléoptères.
- **Moins 62 %** : les pollinisateurs ont une activité réduite de 62% en zones éclairées.
- **Moins 13 %** de fructification par perturbation des pollinisateurs.
- **Tous les territoires et milieux sont concernés.**

⁴ Millenium Ecosystems Assessment

A propos de l'ANPCEN

Approche globale et expertise depuis près de 20 ans

L'ANPCEN est la seule association nationale dont **l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit**, et qui **développe une expertise sur le sujet depuis près de 20 ans**. Elle développe conjointement une action de **plaidoyer national et une action locale**, toutes deux entièrement bénévoles. Pour viser la cohérence, l'ANPCEN a choisi une **approche globale des enjeux de la lumière** : biodiversité et paysages, énergie et climat, sommeil et santé, sécurité, éco-conception et déchets, dépenses publiques, observation astronomique, etc. Avec une centaine d'associations membres de l'ANPCEN, des collectivités, des particuliers, des familles... près de 8 000 personnes sont mobilisées par l'ANPCEN. Elle a reçu l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Son action et ses outils sont soutenus par le ministère de l'Environnement et de nombreux partenaires : Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, LPO, Les Eco-maires, AMF, Museum national d'histoire naturelle, INSV, etc...

Plaidoyer national

Après avoir participé à chaque phase consultative et législative des Lois Grenelle de l'environnement, l'ANPCEN a fait inscrire les enjeux des nuisances lumineuses dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 et, en 2016, dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, reconnaissant désormais les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la Nation. Elle contribue aux consultations sur les décrets et arrêtés relatifs aux nuisances lumineuses, à l'extinction des vitrines, façades et bureaux non occupés, sur les trames vertes et bleues, l'efficacité énergétique, les PCAET.... Elle a effectué 3 bilans de terrain de l'application de la réglementation. Elle a contribué à la révision d'une norme expérimentale de l'AFNOR et suit les certificats d'économie d'énergie liés à l'éclairage public. Elle a notamment publié en 2015 une étude inédite « Eclairage du 21^{ème} siècle et biodiversité »⁵, une série vidéo de témoignages d'élus⁶, un état de la pollution lumineuse en France perçue au sol à partir de sa cartographie originale, un suivi des tendances de l'éclairage public depuis 1960⁷, une étude sur un site pilote en milieu méditerranéen rapprochant les données de pollution lumineuse et de biodiversité notamment et montrant l'effet à distance des lumières littorales⁸, un guide de 12 pages pour les élus à partir de 30 questions-réponses simples et pédagogiques⁹...

Actions locales

Toute l'année, l'ANPCEN agit également en même temps au plus près des élus, des techniciens territoriaux, des citoyens, des syndicats d'énergie, des aménageurs du territoire et de ses partenaires : pédagogie, conférences, stands, animations locales....

Elle apporte bénévolement des recommandations et des outils issus de son expertise de terrain et d'une veille technique et scientifique indépendante.

Elle organise et décerne le label national Villes et Villages étoilés : 574 communes labellisées de 2009 à 2017.

Elle propose aux communes une charte d'engagements volontaires : près de 300 communes déjà engagées.

Elle recense les communes avec une réduction de la durée d'éclairage par de meilleures périodes d'éclairage et une extinction en milieu de nuit : 12 000 communes la pratiquent confirmant que cet usage quand il est préparé n'est ni risqué, ni marginal.

⁵ https://www.anpcen.fr/?id_rub=8&id_ss_rub=127&id_actudetail=120

⁶ https://www.anpcen.fr/?id_rub=19&id_ss_rub=380&rub=participez-%E0-villes-et-villages-etoiles&ss_rub=

⁷ https://www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=125

⁸ https://www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=163

⁹ https://www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=170